**Bilan de la phase de tests d’un moyen technique auxiliaire**

A remplir en réunion de réseau, ou en récoltant les avis des diverses parties

Nom et prénom de l’élève :

Établissement :

Personnes ayant participé à la rédaction de ce bilan :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom prénom | Fonction/rôle |
|       |       |
|       |       |
|       |       |
|       |       |
|       |       |

**Bilan…**

**…du point de vue de l’élève :**

**Au niveau de la compensation du trouble** : Le MTA commence-t-il à soulager l’élève dans sa vie scolaire quotidienne ?

**Au niveau des compétences techniques** : Est-ce que l’élève a maintenant les compétences techniques lui permettant d’accéder à plus d’autonomie dans la réalisation de ses tâches scolaires (par ex. pour lire des consignes, pour les évaluations, etc.) ?

**…du point de vue de l’équipe enseignante :**

**Au niveau de la compensation du trouble** : Est-ce que le travail de l’enseignant-e a été facilité par l’introduction du MTA (moins de soutien individuel lors des exercices, évaluations etc.) ?

**Au niveau des compétences techniques de l’élève** : Est-ce que la formation technique et/ou l’accompagnement de l’élève est déjà suffisant pour ne pas trop impacter l’enseignement quotidien ?

**…du point de vue du-des parent-s :**

**À domicile**, y a-t-il eu des changements positifs ou négatifs depuis l’introduction du MTA ? (Brève description)

**Problèmes rencontrés durant les tests et adaptations proposées :**

**Décision finale, prise conjointement entre les enseignant-es et les parents :**

[ ]  **Bilan positif** : le dispositif prêté correspond au besoin : l’envoi de ce bilan au SESAM officialise la demande de prêt longue durée. Une décision officielle sera prise par l’inspectorat et communiquée aux parents.

[ ]  **Adaptations nécessaires (matériel prêté, organisation, etc)** :

Décrire ici l’adaptation proposée avec une courte explication :

Un nouveau délai pour la phase de tests est défini. Date pour le deuxième bilan (au plus tard dans 3 mois) :

[ ]  **Bilan négatif** : arrêt du projet d’utilisation d’un MTA en classe : le dispositif prêté doit être rendu

Les ajustements du dispositif peuvent être discutés tout au long de la scolarité, à chaque renouvellement des mesures ou compensations.

Lieu et date :

Envoyer ce document par poste ou mail au :

SESAM

Rue de l’Hôpital 3

1701 Fribourg

sesam@fr.ch